

Présents : 11

Excusés : 3

Absents : 0

Secrétaire de séance : **Nelly ROUSSY**

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Approbation du compte rendu du : 30/01/2024

Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

Ordre du jour

I – Projet locatif Mairie

La réunion du conseil en date du 30 janvier dernier, ayant donné lieu à de réelles incertitudes, notamment sur le vote à bulletin secret du 5 décembre 2023. L'ensemble du conseil a demandé au Maire d'annuler ce vote et de proposer une nouvelle décision lorsque de nouveaux éléments administratifs et financiers seront en notre possession.

Le Maire présente à nouveau les enjeux et des simulations des différents coûts financiers pour chacun des scénarios proposés par le bureau d'études « ELYPSE Construction ». Il indique que par suite d'une enquête auprès de différents bailleurs privés, force est de constater que le scénario T 2 présente des garanties notamment dans le choix des futurs locataires potentiels, par rapport à une location d'un logement de type T 4.

Le Président soumet ensuite les propositions de financement émises par les différents organismes bancaires sollicités, afin d'établir le meilleur plan de financement pour la réalisation du projet locatif.

Le plan de financement pourrait se décliner ainsi :

Dans un premier temps solliciter un crédit relais en fonction du scénario défini. Le versement des subventions (2025) permettra de solder ce crédit relais.

Dans un second temps contracter un emprunt afin de financer le reste à charge par la commune

A la suite du débat de l'assemblée, le Maire propose de revoter (toujours à bulletin secret), afin d'arrêter le scénario de conception et rénovation.

Pour le scénario n° 1 (Conception d'un logement type T4)

Décision du conseil : Pour = 4 Contre = 7 Abstention = 0

Pour le scénario n° 2 (Conception de 2 logements type T2)

Décision du conseil : Pour = 7 Contre = 4 Abstention = 0

Le scénario n° 2 est validé à la majorité des suffrages

II – Présentation et vote des comptes Administratifs et de Gestion

Le Maire donne la parole au 1^{er} Adjoint afin de présenter le compte administratif 2023, ainsi que le compte de gestion 2023.

A l'issue de cette présentation, l'approbation du CA 2023 est mise aux voix

Pour le compte administratif – décision de l'assemblée – le Maire ne participe pas au vote.

Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

Le Maire reprend la présidence de l'assemblée et met aux voix

Pour le compte de gestion – décision de l'assemblée

Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

Pour l'affectation du résultat – décision de l'assemblée

Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

III – Délibérations diverses

Dans le cadre de la réintégration du bureau du Maire dans les locaux de la Mairie, le président de séance présente une facture concernant des achats de petites fournitures de bureau effectués chez un fournisseur bisontin.

Le compte de la commune n'existant plus chez ce commerçant, le Maire s'est vu contraint de régler une facture totale de 360.30 € TTC, sur ses déniés personnels.

Par la délibération présentée, le Maire sollicite le conseil afin de se voir remboursée cette dépense occasionnelle.

Décision du conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

IV – Questions diverses

Les boîtes à lire : 2 boîtes à lire ont été installées respectivement dans l'abri bus au village, ainsi que dans l'abri bus situer chemin des pillots à hauteur du N° 7. Les livres sont issus de la bibliothèque communale, dormante depuis plusieurs années. Les lectrices et les lecteurs peuvent dès à présent profiter et choisir les lectures de leur choix.

Chaque foyer de la commune a reçu un courrier d'information précisant le bon usage de ces boîtes à livres.

Élections Européennes

Les élections européennes se profilent et se dérouleront le 9 juin 2024. La commission de contrôle a procédé à la réactualisation de la liste des électeurs de la commune. Cette commission est composée d'une Présidente, madame Nelly ROUSSY, d'un délégué pour le TGI, Monsieur HUOT Emmanuel et d'une déléguée pour la Préfecture, madame RETORNAZ Marie-Hélène. Cette nouvelle commission a statué sur les éventuelles radiations et inscriptions nouvelles, permettant de tenir à jour la liste principale des électeurs, inscrits. Cette liste sera complétée par les inscriptions d'office des jeunes atteignant l'âge de 18 ans avant le 9 juin 2024.

Demande d'autorisation d'urbanisme (Certificat d'urbanisme) de monsieur HUOT Xavier qui souhaiterait faire construire sa maison d'habitation à proximité de son lieu de travail. Il s'avère que dans l'état actuel de la carte communale élaborée au cours des années 2008/2010, la parcelle concernée se trouve hors des limites de cette carte. De plus, la chambre d'agriculture signifie par courrier à monsieur Xavier HUOT, la présence de « logements de fonction » déjà effectifs sur le GAEC HUOT.

Ce dossier est porté à la connaissance de deux parlementaires. Affaire à suivre.

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 22h30.

La Secrétaire



Le Maire.



